

Podensac, le 4 septembre 2018

M. Maire
Mairie de Cérons
16bis place du général de Gaulle
33720 CÉRON

N.REF : BL/LH

Objet : mise à jour PLU

Pièce jointe : arrêté communautaire du 03/09/2018

Délibération communautaire du 14/02/2018

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R 123-13 du code de l'urbanisme, le document d'urbanisme de votre commune doit être mis à jour suite à la délibération communautaire en date du 14/02/2018 instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et AUy délimitées par votre plan local d'urbanisme.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté communautaire portant mise à jour de votre document d'urbanisme.

Il vous appartient d'afficher cet arrêté pendant un mois et de l'annexer à votre plan local d'urbanisme, accompagné de la délibération instituant le DPU sur votre commune.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Bernard Mateille



CONVERGENCE
GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VILLE DE CÉRON

Plan Local d'Urbanisme

Mise à jour n°2 du 3 septembre 2018

Annexes :

-Délibération communautaire en date du 14/02/2018 instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et AUY délimitées par le plan local d'Urbanisme de la commune de Cérons

-

Vu pour être annexé à l'arrêté communautaire du 03/09/2018 portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président,



Le Président,

Bernard MATEILLE